

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2025 à 19h00

Date de la convocation : 30 octobre 2025

Date de l'affichage : 30 octobre 2025

Président de séance : MADINIER Pierre, Maire

Secrétaire de séance : DE LA ROQUE Isabelle

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 14

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, MISERY Nadine, FRAISSE Alain, VALETTE-CHANOINE Virginie, DEGACHE Sylvain, SERAYET Thierry, DE LA ROQUE Isabelle, GUIRONNET Jocelyne, REYNAUD Éric, BAUM Christophe, CANIVET Katy, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : JUNIQUE Eva, PONSON Cécile.

Pouvoirs : JUNIQUE Eva à CANIVET Katy.

Secrétaire : DE LA ROQUE Isabelle.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 octobre 2025.

Délibération n°03_11_2025_01

Bail emphytéotique et prêt à usage avec la société PV PROD 3.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de construction du bâtiment de type ERP avec couverture photovoltaïque. Pour se faire, il expose qu'il y a lieu de signer un bail emphytéotique et le prêt à usage concernant les parcelles C 613, C 614 et C 654 avec la société PV PROD 3.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** la signature d'un bail emphytéotique concernant les parcelles C 613, C 614 et C 654 avec la société PV PROD 3,
- **Charge** le Maire de signer le bail et le prêt à usage.

Délibération n°03_11_2025_02

Attribution des subventions 2025 à trois associations.

Monsieur le Maire explique que trois associations ont déposé leur demande de subvention après la date limite et qu'il y a donc lieu de procéder au vote des subventions concernant ces 3 associations.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- **FNACA** : subvention annuelle de **200 €**, voté à 14 voix pour.
- **Sou des Ecoles** : subvention annuelle de **200 €**, voté à 14 voix pour.
- **FAR** : subvention annuelle de **200 €**, voté à 14 voix pour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** les subventions aux associations votées ci-dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délibération n°03_11_2025_03

Approbation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC).

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service SPANC établi par le Syndicat Mixte Ay-Ozon,

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service SPANC établi par le Syndicat Mixte Ay-Ozon,

Délibération n°03_11_2025_04

Modification des statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la modification des statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon visant à intégrer une nouvelle compétence : « contrôle des raccordements au réseau d'assainissement collectif ».

Il explique que cette modification des statuts doit être approuvée par les collectivités membres du syndicat et annonce que le syndicat a validé cette modification lors de son comité syndical du 23 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification des statuts du Syndicat Mixte Ay-Ozon.

Délibération n°03_11_2025_05

Renouvellement du contrat de maintenance du clocher avec la Société PACCARD.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance avec la société PACCARD domiciliée route de Saintiers à SEVRIER (74) pour la vérification et l'entretien des 3 cloches, des 3 volées, des 3 tintements, du cadran et de l'horloge de l'église du village d'Eclassan.

Le contrat d'un montant annuel de 213,00 € HT, révisable chaque année en fonction du dernier indice publié au BOCCRF, est établi pour une durée de cinq ans, renouvelable une seule fois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société PACCARD domiciliée route de Saintiers à SEVRIER (74) et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n°03_11_2025_06

Revalorisation du montant des cartes cadeaux pour les employés communaux.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année des cartes cadeaux sont attribuées aux employés communaux pour les fêtes de fin d'année. Il fait part à l'assemblée que le montant (150€) n'a pas été modifié depuis l'année 2015 et propose donc de revaloriser le montant de ces cartes cadeaux à 196,00 euros par agent et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 1 abstention et 3 voix contre :

- **Décide** d'attribuer à chacun des employés communaux une carte cadeau annuelle d'un montant unitaire de 196,00 euros à compter de cette fin d'année 2025.

Questions diverses :

- Commémoration du 11 novembre : Organisation de la commémoration à 11h place des Combattants.

- Problème de propreté dans la « rue des fleurs et rue des rochers » : les habitants de la rue des fleurs et rue des rochers ont fait part de présences constantes de déjections d'animaux malgré le passage des employés communaux. La municipalité décide de faire paraître sur panneaux pocket un appel au civisme en ce sens afin que les habitants respectent davantage les règles de propreté.

- Cheminement piétons route de la Patelle : M. le maire fait part à l'assemblée qu'il serait intéressant d'aménager le chemin piétons route de la Patelle comme celui réalisé entre l'école et le gymnase. Ces travaux ne seront pas réalisés dans l'immédiat car d'autres travaux prioritaires sont programmés.

- Soutien de la communauté de communes Porte de DrômArdèche au bistrot de l'Ormeau : le conseil municipal est informé que la gérante du bistrot de l'Ormeau a obtenu une aide à l'investissement de 3 600€ ainsi qu'une aide au loyer de 30% la 1^{ère} année, 20% la 2^e année et 10% la 3^{ème} année.

- Vérification des installations électriques : M. le maire expose que la société DEKRA a réalisé la vérification des installations électriques des différents bâtiments communaux, les rapports établis répertorient les dysfonctionnements à réparer.

- Projet de centre équestre sur la commune : Simple information d'un éventuel projet de centre équestre au lieudit « Gaillard ».
- Nouveau correspondant pour le Dauphiné Libéré : M. le maire annonce que M. Serge PLANTIER est le nouveau correspondant du journal du Dauphiné Libéré.
- Réception de fin d'année avec les agents communaux : Cette année la soirée du conseil municipal avec les agents communaux se déroulera le vendredi 19 décembre à 19h30 à la salle du Conseil. La commission s'occupe des préparatifs.
- Illuminations : achat d'un sapin synthétique avec 2 rennes lumineux par M. le maire pour un montant de 990,00 € HT à la société Citylum.
- Vœux 2026 : les vœux sont fixés au dimanche 4 janvier 2026 à 11h au gymnase. La commission gèrera l'organisation de la réception.
- Demande du Sou des écoles : le Sou des écoles demande l'autorisation de pouvoir bloquer une partie du parking devant l'école pour la livraison de leur jus de fruit le samedi matin 22 novembre. La demande est accordée par le conseil municipal.
- Problème de rats dans certains quartiers : Il est signalé la présence de rats dans certains quartiers, la communauté de communes sera relancée pour qu'intervienne une entreprise de dératisation sur certains secteurs du réseau d'eaux usées.
- Repas des aînés : Information que 85 personnes sont inscrites au repas des aînés du jeudi 13 novembre.
- Problème de douches au gymnase : l'entreprise SANISAV sera relancée pour le problème de douches qui ne fonctionnent toujours pas au gymnase.
- Utilisation de la salle Adhémar : Un mail sera envoyé aux deux associations qui stockent leur matériel dans la salle Adhémar gracieusement mise à disposition par la paroisse, afin de leur demander qu'un maximum d'espace puisse rester libre d'accès.

Fin de la séance à 20h34
Prochaine séance le 1^{er} décembre 2025

MADINIER Pierre,
Président de séance

DE LA ROQUE Isabelle
Secrétaire de séance



